

Guide destiné aux élèves du groupe scolaire

●●●● Léonard de Vinci

Pôle Enfance-Jeunesse

Gévezé



GUIDE PRATIQUE

DES SERVICES

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

ACCUEIL DE LOISIRS ENFANTS

ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS

RESTAURATION



www.ville-geveze.fr

 Mairie de Gévezé

LE PÔLE ENFANCE JEUNESSE

A partir de septembre, le pôle enfance jeunesse sera dans les locaux de l'ancienne poste.

La commune de Gévezé, dans le cadre de son pôle Enfance Jeunesse, propose différents services de garde et de loisirs qui visent à répondre au plus près aux besoins des familles.

Les accompagnements et animations proposés s'inscrivent dans une recherche de bien être, de loisirs et d'apprentissage de la vie en collectivité.

La municipalité et les agents qui composent le service souhaitent mettre en œuvre des actions favorisant l'épanouissement de vos enfants tout en recherchant à développer leur autonomie.

Ce souhait se traduit par la mise en œuvre d'activités qui permettent de développer : l'implication, le vivre ensemble, l'autogestion, la tolérance, le fairplay, le respect ou encore l'écoute.

L'ensemble des membres du pôle s'attache à maintenir des conditions assurant la sécurité physique et affective des enfants, afin que le temps périscolaire soit un temps de loisirs.



CONTACTS

» **RESPONSABLE DU PÔLE
ENFANCE JEUNESSE**
Guillaume PINEL

» **ÉQUIPE D'ANIMATION**
Sophie LOUAZEL
Céline PORTIER
Emeline MÉRIL
Morgane GIRARDET
Mélanie CLOUET
Jennifer BELCHI
Mélanie GOUPEL
Sébastien BARTHEZ
Hélène CISSE
Nolwenn CATHELIN

» **COORDONNÉES
PÔLE ENFANCE JEUNESSE**
2 RUE DE RENNES
(ANCIENNE POSTE)

» **Périscolaire :**
periscolaire@ville-geveze.fr
Tél. : 02 99 69 09 08
Sur site lors de la garderie :
02 99 69 01 23

» **Alsh 3-12 ans :**
alsh@ville-geveze.fr
Tél. : 02 99 69 55 83 (sur site
les mercredis et pendant les
vacances scolaires)

» **Foyer des jeunes :**
jeunesse@ville-geveze.fr
Tél. : 02 90 56 25 03

www.ville-geveze.fr



Mairie de Gévezé

LE PORTAIL FAMILLE

PREMIÈRE CONNEXION

Les inscriptions aux différents services et la facturation de l'ensemble des services périscolaires sont gérées par le biais du portail famille, accessible depuis le site internet de la commune :

www.ville-geveze.fr/portail-famille

Afin d'accéder à ce service, il est nécessaire de procéder à votre inscription auprès du pôle enfance-jeunesse, afin d'obtenir par mail un **CODE ABONNÉ** qui vous permettra de vous connecter à votre espace personnel.

CRÉATION D'UN COMPTE

Pour créer votre compte, rendez-vous sur le lien suivant : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieGeveze35850/accueil> et cliquez sur l'onglet « créer un compte ».

» Complétez les rubriques : civilité, nom, prénom et adresse mail.

» Créez ensuite votre mot de passe et insérez votre code abonné.

Votre nouvel espace famille est créé !

DES QUESTIONS ?

Vous pouvez prendre contact avec le pôle Enfance-jeunesse lors des **permanences organisées en mairie** (le lundi de 16h30 à 18h pendant les semaines scolaires) ou via la **fiche d'inscription** transmise par la direction



FONCTIONNEMENT

Un certain nombre de renseignements doivent être transmis aux services directement sur le portail famille. Les rubriques à compléter sont les suivantes :

« MON ESPACE CITOYEN »

» Mon compte : modifier ses coordonnées, ses accès...

» Mes demandes

» Mes abonnements

« ESPACE FAMILLE »

Cette rubrique regroupe les informations sur le responsable de chaque enfant et sur son conjoint. Vous y retrouverez le planning des activités pour inscrire vos enfants aux services ainsi que le règlement intérieur.

⚠ Les familles qui souhaitent mettre en place le prélèvement automatique doivent déposer en mairie ou par mail un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

« ESPACE FACTURATION »

Vous trouverez vos factures dans cette rubrique.

A l'exception de l'accueil du matin, **toutes les présences aux différents services doivent être réservées sur le portail famille** (cf. détails p. 19).

Les annulations de réservation à un service périscolaire sont obligatoires et peuvent se faire **avant 10h00 le jour même** :

» à partir du portail famille

» OU en adressant un mail au service sur periscolaire@ville-geveze.fr

» OU par téléphone au 02 99 69 09 08 ou au 02 99 69 09 06

INFOS PRATIQUES / HORAIRES

GRUPE SCOLAIRE LÉONARD DE VINCI



Les temps scolaires sont organisés sur 4 jours.

HORAIRES ÉCOLE MATERNELLE

Jour	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
Lundi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 13h50	De 13h50 à 16h30	De 16h30 à 19h00
Mardi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 13h50	De 13h50 à 16h30	De 16h30 à 19h00
Jeudi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 13h50	De 13h50 à 16h30	De 16h30 à 19h00
Vendredi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 13h50	De 13h50 à 16h30	De 16h30 à 19h00

HORAIRES ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Jour	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
Lundi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 14h	De 14h à 16h40	De 16h40 à 19h00
Mardi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 14h	De 14h à 16h40	De 16h40 à 19h00
Jeudi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 14h	De 14h à 16h40	De 16h40 à 19h00
Vendredi	De 7h15 à 8h20	De 8h20 à 12h	De 12h à 14h	De 14h à 16h40	De 16h40 à 19h00

CONTACT ÉCOLE MATERNELLE

Directeur : M. Thierry NICOLAS
Tél. : 02 99 69 02 00
Mail : ecole.03520941@ac-rennes.fr

CONTACT ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directrice : Mme Florence DURAND
Tél. : 02 99 69 99 01
Mail : ecole.0350266z@ac-rennes.fr

ACCUEIL

DU MATIN

Ce service est ouvert **du lundi au vendredi de 7h15 à 8h20 au sein des locaux périscolaires**. L'accès se fait depuis la cour de l'école élémentaire Léonard de Vinci, allée des sports.

L'accueil est assuré par des agents de la commune, **sans obligation d'inscription préalable**. Les enfants devront être remis par les familles à l'animateur à l'arrivée dans les locaux.



LE RANGEMENT DES VÊTEMENTS ET CARTABLES

» Pour les enfants inscrits à l'école maternelle :

Les parents accompagnent leurs enfants jusqu'à la porte où un animateur les prend en charge.

» Pour les enfants inscrits à l'école élémentaire :

Quand les enfants arrivent à la garderie du matin, ils doivent déposer leurs cartables, vêtements et sacs de sport dans la salle du fond derrière la cloison. Des casiers et porte-manteaux sont prévus à cet effet. Pour des questions de sécurité, aucune famille n'est autorisée à entrer dans les locaux.

LES BONS USAGES

STATIONNEMENT

Merci de respecter les places réservées aux personnes porteuses de handicaps. Pensez à vous garer sur le parking de la Croix du Vivier (avenue Croix du vivier).



RESTAURATION

La municipalité assure l'organisation et le service des repas pour les **enfants des écoles maternelles et élémentaires de la commune**. La société Restoria prépare sur place les repas avec des produits frais. Vous trouverez les menus et d'autres informations sur leur site www.radislatoque.fr

Les menus sont affichés au restaurant scolaire ainsi que dans les écoles et en mairie. Ils sont également accessibles sur le site www.ville-geveze.fr

Pour une bonne organisation, les enfants qui déjeunent à la restauration municipale doivent **être inscrits pour la semaine, avant dimanche minuit sur le « portail famille »**.

Une annulation de repas est possible jusqu'à 10h00 le jour même par mail à : periscolaire@ville-geveze.fr

Les repas non réservés ou les absences non excusées sur le portail famille ou auprès du pôle donneront lieu à des pénalités facturées aux familles (*cf. tarifs p. 11*).

Le déplacement piétonnier des enfants se fait par groupe.

Nous recommandons aux familles de prévoir un vêtement de pluie à laisser sur place en cas d'intempéries et une casquette pour les grosses chaleurs.



Pour des raisons de sécurité, les enfants ne sont pas remis aux parents sur le trajet.

Les enfants des sections maternelles déjeunent en service à table. Seuls les enfants des sections élémentaires sont en service en self.

Tous les enfants sont encadrés par des personnels de la collectivité qui les encouragent à goûter tous les aliments

PROJET ALIMENTAIRE INDIVIDUALISÉ (P.A.I.) ET RÉGIMES SPÉCIFIQUES

Les enfants ayant une prescription médicale peuvent bénéficier d'un aménagement particulier de leur repas. Sa mise en œuvre devra, au préalable, faire l'objet d'une démarche des parents auprès de la Mairie. Cette démarche est à renouveler tous les ans.

Merci de remplir le formulaire PAI (p.17) et de le transmettre au pôle Enfance Jeunesse.

Concernant les régimes spécifiques merci de nous tenir informé par mail. Contact : periscolaire@ville-geveze.fr
Tél. 02 99 69 09 08.

⚠ Les enseignants ne gèrent pas le suivi des modifications d'inscriptions. Merci de contacter le pôle enfance jeunesse de la mairie et non pas l'école.

ACCUEIL

DU SOIR

- Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
- » de 16h30 à 19h00 pour les enfants de l'école maternelle.
 - » De 16h40 à 19h00 pour les enfants de l'école élémentaire.

Il est **obligatoire d'inscrire les enfants, jusqu'au dimanche précédent, par le biais du « portail famille ».**

Lors de l'accueil du soir, un goûter est fourni aux enfants.

TROIS PÔLES D'ACCUEIL

Tous les soirs jusqu'à 18h00, les enfants sont répartis sur **TROIS PÔLES** de référence, où les parents viendront les chercher.

- » **Les enfants des écoles maternelles et de CP /CE1** : dans les locaux Léonard de Vinci-Garderie.
- » **Les enfants de CE2** : dans les locaux des 3 Mâts rue de la gare.
- » **Les enfants de CM** : dans les locaux du foyer des jeunes et associatif.

Pour le pôle des CM, deux possibilités :

- » Les parents peuvent autoriser, par mail, un départ seul de l'enfant.
- » Les parents viennent chercher l'enfant sur le pôle CM avant 18h00.



Après 18h00, tous les enfants sont reconduits dans les locaux de l'école L. de Vinci jusqu'à l'arrivée des parents.

Les modifications d'inscription à la garderie du soir ne peuvent être prises en compte que jusqu'à 10h00.

Les familles récupèrent leurs enfants au portail de leur lieu d'accueil.

ÉTUDE SURVEILLÉE

Ce service est proposé aux enfants de l'école primaire les lundis, mardis et jeudis de 17h00 à 18h00. Il débute à partir de la troisième semaine scolaire. Un agent de la collectivité accompagne les enfants dans la réalisation de leurs devoirs. Une fois les devoirs terminés, ils rejoignent l'espace « garderie ». L'inscription à l'étude se fait via le portail famille en plus de l'inscription à la garderie du soir (les deux tarifs seront donc appliqués).

Aucun enfant ne pourra quitter les locaux pour des activités extrascolaires sans autorisation écrite adressée par mail à périscolaire@ville-geveze.fr

LES ACCUEILS DE LOISIRS

SANS HÉBERGEMENT (ALSH)



ALSH 3-12 ANS

L'accueil de loisirs est sous la responsabilité de la municipalité et des agents du Pôle Enfance Jeunesse.

Les familles procèdent aux réservations de présence à partir du **PORTAIL FAMILLE**, comme toutes les prestations proposées par la collectivité.

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires, de 8h20 à 18h en journée complète ou en ½ journée.

- » La demi-journée sans repas est comprise de 8h20 à 13h ou de 14h à 18h.
- » La demi-journée avec repas est comprise de 8h20 à 13h30.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est organisé dans les locaux de l'école élémentaire Léonard de Vinci. Les enfants doivent être inscrits au plus tard :

- » 14 jours avant le jour de présence pour le mercredi ;
- » 14 jours avant le début des vacances scolaires ;
- » 1 mois avant pour les vacances estivales (date limite d'inscription : juin pour juillet / juillet pour août).

Une annulation sera prise en compte au plus tard 7 jours avant le jour de présence.

Toute journée ou ½ journée non réservée ou toute absence non excusée sur le portail famille ou auprès du service seront pénalisées financièrement (cf. tarifs p. 13).

Les données sanitaires (vaccins) doivent être inscrites sur le portail famille.

Les jours d'ouverture, de 7h15 à 8h20 et de 18h à 19h, une garderie est proposée aux familles. Celle-ci sera facturée (cf. tarifs).

Les inscriptions se font de trois façons :

- » Sur le portail famille ;
- » Au pôle Enfance Jeunesse 2 rue de Rennes (ancienne poste) ;
- » Par mail: alsh@ville-geveze.fr et téléphone:
02 99 69 09 08 (semaine scolaire)
02 99 69 55 83 (mercredis et vacances)

PASSERELLE :

Des temps spécifiques seront organisés durant l'année pour les enfants de CM1, CM2 et 6^{ème}, en partenariat avec le Foyer des jeunes.

FERMETURES ANNUELLES DE L'ALSH 3-12 ANS

- » Du lundi 26 décembre au vendredi 31 décembre 2022 inclus
- » Du lundi 31 juillet au vendredi 11 août 2023 inclus

ALSH ADOS (FOYER DES JEUNES)

Le foyer des jeunes accueille des jeunes de 10 à 17 ans pour les accompagner dans leurs loisirs et dans leurs projets. Cet accueil est organisé le **mercredi après-midi toute l'année**, et **pendant les vacances scolaires**.

Les horaires d'ouverture dépendent du programme élaboré avec les jeunes.

INFOS INSCRIPTIONS

L'inscription aux activités est possible :

- » auprès des animateurs aux heures d'ouverture du foyer
- » par mail à jeunesse@ville-geveze.fr
- » au Pôle enfance jeunesse, 2 rue de Rennes (ancienne Poste)

Contact service : 02 90 56 25 03



FERMETURES ANNUELLES DU FOYER DES JEUNES

- » Du lundi 26 décembre au vendredi 31 décembre 2022 inclus
- » Du lundi 31 juillet au vendredi 11 août 2023 inclus



LES TARIFS

2023



Afin de favoriser l'accès de tous à ces services, les tarifs aux différents services proposés sont facturés selon le quotient familial (QF) de la famille et le lieu de domiciliation de la famille.

Il existe donc 3 tarifs en fonction de ce quotient :

- **Tarif 1** : QF inférieur à 600 ;
- **Tarif 2** : QF compris entre 601 et 1400 ;
- **Tarif 3** : QF supérieur à 1401.

Pour bénéficier de ces tarifs, vous devez déposer votre attestation de quotient familial, délivrée par la CAF, avant le 25 septembre 2022.

Vous pouvez l'adresser par mail ou la déposer au Pôle enfance jeunesse.

Sans attestation le QF₃ sera appliqué.

INFO FACTURATION

» La facturation du foyer des jeunes se fait via la régie (espèces ou chèque à l'ordre du trésor Public).

» Les règlements des services périscolaires et de l'ALSH 3-12 ans se font au mois échu à l'adresse suivante (et non en mairie) :

Trésorerie Montfort sur Meu

35 Bd Carnot

35160 MONTFORT SUR MEU

Vous avez la possibilité de régler vos factures :

- par prélèvement automatique, en adressant un RIB au pôle Enfance Jeunesse par mail à : periscolaire@ville-geveze.fr
- Par TIPI
- Par courrier au trésor Public

PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES MUNICIPALES

REPAS

REPAS	Gévezéens			Hors Commune		
	Q1	Q2	Q3	HC-Q1	HC-Q2	HC-Q3
Repas pour les enfants pris et réservés	4,16 €	4,62 €	5,09 €	6,86 €	7,62 €	8,40 €
Repas pris mais prestation non réservée	8,32 €	9,25 €	10,17 €	10,57 €	11,75 €	12,93 €
Repas non pris et absence non excusée	4,16 €	4,62 €	5,09 €	6,86 €	7,62 €	8,40 €
Panier repas (fourni par la famille) sur avis médical	2,82 €	3,14 €	3,45 €	4,66 €	5,17 €	5,70 €

PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES MUNICIPALES

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

	Gévezéens			Hors Commune		
	Q1	Q2	Q3	HC- Q1	HC- Q2	HC- Q3
Garderie du matin (de 7h15 à 8h20)	1,28€	1,43 €	1,57€	2,12 €	2,35 €	2,59 €
Garderie du soir, jours scolaires de 16h20 à 18h45 avec goûter	2,64 €	2,93 €	3,22 €	4,36 €	4,85 €	5,34 €
Garderie du soir, jours scolaires (de 16h30 à 18h45) sans goûter sur avis médical	1,96€	2,17 €	2,40 €	3,22 €	3,59 €	3,95 €
Garderie du soir (de 18h45 à 19h)	0,50 €	0,55 €	0,62€	0,83€	0,91 €	1,01 €
Pénalités dépassement 19h	5.11 €	5,69 €	6,26 €	8,45 €	9,40 €	10,35 €
Etude surveillée (17h à 18h)	2,94€	3,27 €	3,60 €	4,86€	5,40 €	5,95 €
Garderie du soir non réservée	4,74€	6.07 €	7.41 €	9,60 €	10,09 €	10.58 €

ACCUEIL

ALSH ADOLESCENTS

	Gévezéens			Hors Commune		
	Q1	Q2	Q3	HC- Q1	HC- Q2	HC- Q3
Inscription forfaitaire accueil Informel par semestre	8.00 €	8,50€	9,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €



ACCUEIL

ALSH 3-12 ANS

	Gévezéens			Hors Commune		
	Q1	Q2	Q3	HC- Q1	HC- Q2	HC- Q3
1/2 journée avec repas de 8h30 à 14h30 ou de 11h30 à 18h	10,35 €	13,62€	15,80 €	15,86 €	16.35€	17,99 €
Journée avec repas de 8h30 à 18h pour les enfants gévezéens	11,99 €	15,25 €	17,43 €	17,50€	19,07 €	20,98 €
1/2 journée sans repas de 8h30 à 12h ou de 13h30 à 18h pour les enfants gévezéens	6,76 €	9,70 €	11,45 €	11,51 €	11,99€	13,19 €
Garderie matin et/ou soir mercredis et vac. scolaires	1,27 €	1,43 €	1,57 €	2,12€	2,35 €	2,59 €
Journée sans repas	12.23 €	13,16 €	15,38 €	15,45 €	17,05 €	19,00 €

Des pénalités seront appliquées lors de la facturation, en plus du coût d'accueil, lorsque les prestations n'auront pas été préalablement réservées sur le portail famille :

- 2,10 € supplémentaires pour le QF1
- 3,14 € supplémentaires pour le QF2
- 4,19 € supplémentaires pour le QF3
- 5,24 € supplémentaires pour la catégorie « hors commune ».

Pour les absences non excusées, la facturation sera appliquée selon la grille tarifaire ci-dessus en fonction du quotient familial.

SORTIES / ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

ENFANTS ET ADOLESCENTS

	Gévezéens			Hors Commune		
	Q1	Q2	Q3	HC- Q1	HC- Q2	HC- Q3
Tarif A (activité de 1 à 5 €)	2,44€	2,65€	2,97 €	2,97 €	3,29 €	3,61 €
Tarif B (activité de 6 à 10 €)	6,36€	7,11 €	7,74 €	7,96 €	8,91 €	9,76 €
Tarif C (activité de 11 à 15 €)	10,40 €	11,56 €	12,73€	12,94 €	14,43 €	15,91 €
Tarif D (activité de 16 à 20 €)	14,43 €	16,02 €	17,61 €	18,03 €	19,73 €	21,96 €
Tarif E (activité de 21 à 25 €)	18,35 €	20,47 €	22,49 €	23,02 €	25,57 €	28,11 €
Tarif F (activité de 26 à 30 €)	22,38 €	24,93 €	27,37 €	27,90 €	31,08 €	34,16 €

INFORMATION

STATIONNEMENT



La municipalité ainsi que les conseils d'école signalent de manière régulière les difficultés d'accès aux écoles. Celles-ci sont occasionnées par l'incivilité de certains conducteurs vis-à-vis du stationnement de leurs véhicules aux heures d'entrée et de sorties scolaires. Veuillez trouver ci-dessous les lieux de stationnements à proximité du groupe scolaire Léonard de Vinci ainsi que le nombre de places pour chacun d'eux. **Des caméras ont été installées devant l'école et la médiathèque. Elles seront fonctionnelles à la rentrée et permettront de visualiser les comportements irrespectueux de certains conducteurs.**



Rappel : Le chemin piétonnier reliant l'école à la salle des sports a été aménagé afin de faciliter le stationnement.



Fiche d'inscription au Portail Famille

Pour les services périscolaires municipaux
Année scolaire 2022-2023



UNIQUEMENT POUR UNE 1^{ère} INSCRIPTION

Informations Famille :

Fiche à compléter et à retourner au pôle Enfance Jeunesse, 2 rue de Rennes (ancienne Poste) ou par mail à periscolaire@ville-geveze.fr

Votre compte sera créé et votre identifiant vous sera envoyé par mail. Il vous appartient de compléter les renseignements dans le Portail famille (responsable 2, données sanitaires...).

MON COMPTE

<u>Qualité</u> <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	NOM : Prénom : Date de Naissance:	Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (Si non, fournir les justificatifs) Situation familiale (1) :
	Adresse :	
Code postal :		Commune :
Téléphone domicile :		Portable :
Travail :		
Nom et adresse de l'employeur :		Profession :
Adresse mail ⁽²⁾ :		

(1) Marié(e) - Séparé(e) - Divorcé(e) - Veuf(ve) - Célibataire - Concubin(e) - Union Libre - Pacsé(e).

(2) Obligatoire pour la transmission de l'identifiant.

SUITE AU VERSO →



A découper et à déposer au pôle Enfance Jeunesse , 2 rue de Rennes (ancienne Poste)

ENFANT(S)				
NOM	Prénom	Sexe (F ou G)	Date de naissance	Lieu de naissance
		/...../.....	

Je m'engage à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :

Signature :

Signature :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez l'école.

Cher(s) parent(s),

RESTORIA est le prestataire gérant le restaurant scolaire accueillant votre enfant atteint d'allergie/intolérance alimentaire.

Dans le cadre de sa prise en charge, nous vous demandons de faire remplir ce formulaire au médecin suivant votre enfant pour cette pathologie (généraliste ou allergologue).

Sans ce document, et notamment l'information concernant la tolérance ou non des « traces », nous ne pourrions pas accueillir en toute sécurité votre enfant.

Ce document sera valable pour l'année scolaire en cours.
Il ne se substitue en aucun cas à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

Etablissement :

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

L'enfant peut-il tolérer des traces du (des) allergène(s) suivants? :

- Traces mentionnées sur l'étiquetage de précaution type « traces possibles de... », « fabriqué dans un atelier qui utilise... »... et/ou
- Traces d'allergènes issues de contaminations croisées fortuites lors de la fabrication des plats

Allergène :	Traces tolérées ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non*
Allergène :	Traces tolérées ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non*
Allergène :	Traces tolérées ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non*
Allergène :	Traces tolérées ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non*
Allergène :	Traces tolérées ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non*



* si case « NON » cochée pour au moins un des allergènes, un panier repas sera demandé automatiquement à la famille.

Trousse de secours est-elle mise en place ?

Oui

Non

Date, visa et cachet du médecin :

CALENDRIER DES

VACANCES SCOLAIRES 2022-2023

<u>Périodes de vacances</u>	<u>ZONE A</u>	<u>ZONE B</u>	<u>ZONE C</u>
<u>Académies</u>	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles
<u>Rentrée SCOLAIRE 2022</u>	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022		
<u>Vacances TOUSSAINT 2022</u>	Du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022		
<u>Vacances NOËL</u>	Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023		
<u>Vacances HIVER 2023</u>	Du samedi 4 février au lundi 20 février 2023	Du samedi 11 février au lundi 27 février 2023	Du samedi 18 février au lundi 6 mars 2023
<u>Vacances PRINTEMPS 2023</u>	Du samedi 8 avril au lundi 24 avril 2023	Du samedi 15 avril au mardi 2 mai 2023	Du samedi 22 avril au mardi 9 mai 2023
<u>Pont ASCENSION</u>	Du mercredi 17 mai 2023 après les cours au lundi 22 mai 2023		
<u>Vacances ÉTÉ 2023</u>	Début des vacances d'été le samedi 8 juillet 2023		

Le départ en vacances a lieu après la classe.

Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en vacances le vendredi soir.

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023.





FONCTIONNEMENT DU PORTAIL FAMILLE



Pour toute question :

Pôle enfance jeunesse
2 rue de Rennes (Ancienne Poste)
02 99 69 09 08
periscolaire@ville-gezeze.fr

ACCUEIL DU MATIN

» Pas d'inscription

RESTAURATION

» **Inscription** : jusqu'au dimanche 23h50 de la semaine précédente.

» **Annulation** : le jour même avant 10h00.

ACCUEIL DU SOIR

» **Inscription** : jusqu'au dimanche 23h50 de la semaine précédente.

» **Annulation** : le jour même avant 10h00.

ALSH 3-12 ANS

» **Inscription** :

- » 14 jours avant la présence du mercredi et le début des vacances.
- » 1 mois avant le 1er jour des vacances d'été.

» **Annulation** :

- » 7 jours avant la présence du mercredi.
- » 7 jours avant le 1er jour des vacances.

CONTACTS

Pour les inscriptions, connectez-vous sur le Portail Famille, via le site de la commune : www.ville-gezeze.fr

Pour les annulations, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

» **Portail Famille** : www.ville-gezeze.fr

» **Tél.** : 02 99 69 09 08

» **Mails** → periscolaire@ville-gezeze.fr
(garderie matin et soir, restauration)

→ alsh@ville-gezeze.fr
(mercredis et vacances scolaires)

INSCRIVEZ VOS IDENTIFIANTS DE CONNEXION :

Code abonné :

.....

Mot de passe :

.....




Mairie de Gévezé

Espace des Droits de l'Homme
35850 GEVEZE

Tél. : 02 99 69 90 22
mairie@ville-geveze.fr
periscolaire@ville-geveze.fr

 www.ville-geveze.fr

 Mairie de Gévezé



POUR TOUTE QUESTION :
Pôle Enfance-jeunesse
2 rue de Rennes (Ancienne poste)
02 99 69 09 08
periscolaire@ville-geveze.fr